

Note d'information

accompagnant la FICHE PROJET
à l'issue de la CLASSE TERMINALE de CAP

Votre fille ou votre fils est actuellement en classe de Terminale CAP. Le CAP est principalement axé sur l'insertion des élèves dans la vie professionnelle.

Cependant, à l'issue de la terminale CAP, les élèves peuvent également envisager une formation par alternance : l'apprentissage associe une formation chez un employeur et des enseignements dispensés dans un Centre de Formation d'Apprentis. Après un CAP, l'apprentissage permet de préparer un baccalauréat professionnel, brevet professionnel (BP), brevet des métiers d'art (BMA) ou une mention complémentaire (MC).

Une poursuite d'études sous statut scolaire est également envisageable. L'admission en 1^{re} professionnelle est possible sur demande du représentant légal et après avis du conseil de classe en fonction des places disponibles et dans **une spécialité de baccalauréat professionnel en cohérence avec celle du CAP obtenu.**

Pour s'adapter à l'emploi, il existe des formations en 1 an : mention complémentaire (MC) ou formation complémentaire d'initiative locale (FCIL). Dans le domaine de l'artisanat d'art, une préparation au brevet des métiers d'art est envisageable, en fonction de la spécialité du CAP obtenu.

APRÈS LE CAP	OBJECTIFS
Insertion professionnelle	→ Entrer immédiatement dans la vie active
Formation par alternance	→ Continuer des études tout en travaillant dans une entreprise
Mention Complémentaire (MC) ou Formation Complémentaire d'Initiative Locale (FCIL)	→ Compléter sa formation professionnelle avec une formation en 1 an
1^{re} professionnelle	→ Préparer un bac professionnel en 2 ans dans une spécialité en cohérence avec celle du CAP obtenu. Ce bac professionnel permet une entrée dans la vie professionnelle ou une poursuite d'étude vers les diplômes de technicien supérieur (BTS)
1^{re} B.M.A.	→ Poursuivre ses études dans le domaine de l'artisanat d'art

► Dans le cas d'une poursuite d'études en 1^{re} professionnelle ou 1^{re} BMA sous statut scolaire vous aurez à renseigner **un dossier de demande d'affectation**, sur lequel vous préciserez les spécialités des formations envisagées et indiquerez les établissements de formation de votre choix. Le conseil de classe y portera les résultats obtenus en classe de terminale de CAP.

► L'élève souhaitant suivre une Formation Complémentaire d'Initiative Locale (FCIL) ou une Mention Complémentaire (MC) doit **contacter directement** les établissements qui préparent à la FCIL ou la MC souhaitée.

POUR VOUS AIDER :

- **Bénéficiez d'un entretien personnalisé d'orientation.** Conduit par le professeur principal avec l'appui du psychologue de l'éducation nationale, il doit permettre à votre enfant de progresser dans la construction de son projet de formation et d'insertion.

- **Consultez** le guide ONISEP « Objectif CAP » distribué en établissement ou consultable au Centre de documentation et d'Information (CDI) au collège et au Centre d'information et d'orientation (CIO) ou sur www.onisep.fr.
- **Participez** aux réunions d'information organisées par l'établissement.